

Les frais de l'assurance-vie*

Contrat LUCYA CARDIF

Montant minimal de versement initial 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat 10 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds en euros	0,70 % maximum ⁽¹⁾
Support unités de compte	0,50 % maximum ⁽²⁾
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	0,50% maximum ⁽³⁾

Frais de gestion des unités de compte ⁽⁴⁾

1/ Gestion libre

Fonds actions ** (moyenne)	1,87 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ***	0,89 %
Fonds obligations (moyenne)	1,12 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,49 %
Fonds immobilier **** (moyenne)	1,56 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,66 %
Fonds diversifiés/mixtes (moyenne)	1,89 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,75 %

2/ Mode (s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	1,21 %
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	0,72 %

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Cardif Assurance Vie

SA au capital de 719 167 488 € - RCS Paris 732 028 154
 Entreprise régie par le Code des assurances
 Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris
 Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex – France

N° ADEME : FR200182_01XHWE

Union Française d'Épargne et de Prévoyance (UFEP)

Association d'épargnants souscriptrice de contrats collectifs
 d'assurance de personnes
 Régie par la loi de 1901 et par le Code des Assurances
 (articles L 141-7 et R 141-1)
 Siège social : 1, rue des Fondrières, 92728 Nanterre – France
 Siren : 437 498 652

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	0 % maximum ⁽⁵⁾⁽⁷⁾
Frais de changement de modes de gestion (% ou en €)	0 % maximum ⁽⁵⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	0 % maximum ⁽⁵⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾
Nombre d'arbitrages gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versements de rente	2,75 % maximum
Frais de rachat	0% ⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾⁽⁹⁾

NA : non applicable

* : le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

** : la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

*** : part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

**** : la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPC, les SCPI et les SCI

1 Sous conditions, un autre fonds en euros « Euro Private Strategies » est également disponible sur ce contrat avec des frais de 3% maximum.

2 A noter, pour les supports en unités de compte correspondant à des parts de sociétés immobilières gérées par Cardif : 25 % maximum par an des loyers et des produits accessoires nets de charges au titre de la performance de la gestion financière.

3 Ces frais sont ceux de la Gestion Profilée Vie. D'autres modes de gestion sont proposées sur le contrat avec des frais supplémentaires aux frais des supports en unités de compte.

4 Les moyennes ont été calculées sur la base des données communiquées par les fournisseurs de données financières. Elles ne tiennent donc pas compte des supports pour lesquels aucunes données n'ont été communiquées

5 Pour les versements et les arbitrages sur des supports de type ETF et titres vifs actions, des frais sur opération financière de 0,10 % maximum peuvent être prélevés sur les montants investis/désinvestis. Le cumul de ces frais avec les frais sur versements ne doit pas dépasser 5 %.

6 Pour les rachats sur des supports de type ETF et titres vifs actions, des frais sur opération financière de 0,10 % maximum peuvent être prélevés sur les montants désinvestis dans la limite de 10 ans à compter de la date d'effet de l'adhésion.

7 D'autres frais peuvent également être prélevés pour tenir compte des commissions de souscription/de rachat pour certains supports en unités de compte.

8 Pour les SCPI, à ces frais s'ajoutent 3% de pénalités en cas d'arbitrage sortant ou rachat dans les 3 ans suivant l'investissement.

9 Pour les supports en unités de compte constitués d'OPC principalement investis en actifs non cotés, des frais de 20 % maximum peuvent être prélevés sur les montants désinvestis.

Cardif Assurance Vie

SA au capital de 719 167 488 € - RCS Paris 732 028 154
 Entreprise régie par le Code des assurances
 Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris
 Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex – France

N° ADEME : FR200182_01XHWE

Union Française d'Épargne et de Prévoyance (UFEP)

Association d'épargnants souscriptrice de contrats collectifs
 d'assurance de personnes
 Régie par la loi de 1901 et par le Code des Assurances
 (articles L 141-7 et R 141-1)
 Siège social : 1, rue des Fondrières, 92728 Nanterre – France
 Siren : 437 498 652

